

Dossier d'inscription



« Week-end ski 2016 »

30 et 31 janvier 2016

**Auris en Oisans
(Domaine de l'Alpes d'Huez)**



Week-end ski 2016

Félicitations, vous êtes sur le point de vous inscrire au week-end à Auris en Oisans organisé par le SIPHL en partenariat avec Odysée les 29, 30 & 31 janvier 2016.

Les dossiers sont à envoyer par voie postale à :
Claire LE CORVAISIER (VP Pharmacie Hospitalière SIPHL)
16 rue du Professeur Paul Sisley
69003 LYON

Ce dossier est à envoyer **avant le 30 novembre 2015.**

Le nombre de participants est limité.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.

A réception de votre dossier complet, vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription à l'événement.

Nous vous rappelons que tout dossier incomplet sera refusé.

Un dossier complet comporte :

- La fiche d'inscription dûment complétée (page 4)
- Le règlement intérieur signé (page 5)
- Le règlement des frais d'inscription totaux soit le prix de base de 179€ (cent soixante dix neuf euros) plus le prix des options souscrites, par chèque à l'ordre du "SIPHL". Le prix de base est le même pour les adhérents et les non adhérents.
- Le chèque de caution de 200€ (deux cents euros) à l'ordre de "Agimoloc".
- Le chèque de caution solidaire de 100€ (cent euros) à l'ordre du "SIPHL".
- Une photocopie d'un document officiel attestant de votre identité (carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire)
- Une photocopie de votre carte vitale ou de votre attestation de droits

Pour plus d'informations, adressez vos questions par mail à l'adresse :
clairelc.pharma@gmail.com

Week-end ski 2016

Informations concernant l'événement :

Le SIPHL organise pour vous un weekend à Auris en Oisans du 29 au 31 janvier 2016.

Le **départ** aura lieu vendredi 29 janvier 2016 vers 19h, métro Grange Blanche (l'heure exacte sera précisée ultérieurement)

Le transport en car de tourisme est inclus. Trajet d'environ 2h30. Pas de déduction possible du prix du transport au prix de base du séjour.

Deux nuits d'hébergement en appartements de 4 à 6 personnes dans la résidence "les balcons de l'oisans". La répartition sera réalisée le mois précédent l'événement.

Deux jours de glisse! **Forfait deux jours inclus.** Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas leur matériel, location en option.

Samedi soir, tous les participants sont invités à partager un repas offert par le SIPHL. La soirée pourra ensuite se poursuivre dans la station.

Assurances en option.

Événement ouvert aux non adhérents.

Prix de base : 179€

Le prix de base comprend les prestations suivantes :

- Transport A/R en car
- Hébergement deux nuits en appartements de tourisme
- Forfait remontées mécaniques deux jours pour le grand domaine de l'Alpe d'Huez
- Taxes de séjour et draps
- Bracelet Odyssée donnant droit aux avantages et réductions dans certains bars de la station
- Un dîner le samedi soir

En option :

- La location du matériel de ski/surf
- L'assurance annulation (fonctionne avant le séjour, remboursement intégral du prix du séjour en cas de blessure ou maladie ou de décès dans la famille proche, justificatifs à fournir).
- L'assurance rapatriement / bagages (fonctionne durant la durée totale du séjour en cas de blessure en station ou sur les pistes (sauf hors pistes), prise en charge des frais de rapatriement, médicaux, etc).
- L'assurance inter-ski PASS (remboursement du forfait au prix public si incapacité de skier/surfer suite à un incident de nature valable pendant le séjour) (peu rentable sur court séjour).
- L'assurance tout compris regroupe toutes celles citées précédemment

Week-end ski 2016

Fiche d'inscription :

Numéro de dossier (partie à remplir par les organisateurs) : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de sécurité social : _____

N° à appeler en cas d'urgence : _____

Adresse e-mail : _____

Souscription à (entourer votre choix) :

- assurance annulation : + 8 € / NON
- assurance rapatriement bagages : + 6 € / NON
- assurance inter-ski PASS : + 5 € / NON
- assurance tout compris : + 15 € / NON
- location de matériel : SKI / SURF / NON

TYPE DE MATÉRIEL	ECO Ski	DECOUVERTE Ski/Surf	SENSATION Ski/Surf	EXCELLENCE Ski
Skis/Snow + Chaussures	39 €	45 €	59 €	72 €
Skis/Snow seuls	35 €	40 €	55 €	67 €
Chaussures seules	30 €	35 €	50 €	62 €

Prix total des options : _____ euros

Écrire nom/prénom suivis de la mention "J'ai pris connaissance des différentes assurances proposées", dater et signer.

Week-end ski 2016

Numéro de dossier (partie à remplir par les organisateurs) : _____

Règlement intérieur :

Article 1 : Le dit "Week-end de ski 2016" est un événement organisé par le SIPHL dans un but sportif et amical durant le week-end du 29 au 31 janvier 2016.

Article 2 : L'inscription au "Week-end de ski 2016" nécessite :

- Le paiement de la totalité des frais de participation à l'événement soit le prix de base à hauteur de cent soixante dix neuf euros (179€) plus le prix des options souscrites par chèque à l'ordre du SIPHL.
- Le dépôt d'une caution individuelle nominative et indivisible de deux cents euros (200 €) par chèque à l'ordre de "Agimoloc"
- Le dépôt d'une caution solidaire individuelle nominative de cent euros (100 €) par chèque à l'ordre du "SIPHL".
- L'envoi du dossier d'inscription complet

Article 3 : Le paiement des cautions :

- Le paiement d'un chèque de caution individuelle nominative et indivisible d'un montant de deux cents euros (200€) pourra être retenu en cas de dégradations matérielles observées lors de l'état des lieux des hébergements le dimanche 31 janvier 2016.
- Le paiement d'un chèque de caution solidaire individuelle nominative d'un montant de cent euros (100 €) pourra être retenu en cas de dégradations contrastées mis à la charge de l'organisation du "Week-end de ski 2016" ou pour le non respect des règles mentionnées à l'article 4.

Article 4 : La participation au "Week-end de ski 2016" oblige le respect des règles suivantes :

- respecter les autres participants, les organisateurs et toute personne présente pendant l'événement
- respecter le matériel, les locaux mis à la disposition pour les participants et tous les lieux privés comme publics

Article 5 : Si des dommages moraux sont constatés envers les organisateurs, les responsables des infrastructures mises à disposition pendant l'événement ou toute personne présente sur les sites de l'événement, ou si le montant des dommages engendrés est supérieur à celui de la caution, le SIPHL se réserve le droit d'intenter une action en justice contre le ou les responsables de ces agissements volontaires ou non.

Article 6 : Le SIPHL décline toute responsabilité concernant le vol ou la détérioration de biens personnels quels qu'ils soient durant tout le déroulement de la manifestation.

Article 7 : Le SIPHL décline toute responsabilité vis-à-vis des participants qui pourraient avoir un comportement contraire à la loi ou à la morale, notamment les infractions pour ivresse publique et/ou consommation de stupéfiants.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et à assumer les conséquences de mes actes pendant toute la période de la manifestation.

Nom, prénom et signature du participant précédés des mentions "lu et approuvé" et daté :